## PLF 2025 (mission Justice)



## L'UNSa Justice valide des arbitrages budgétaires obtenus par Didier MIGAUD

Depuis près d'un mois, **l'UNSa Justice et ses composantes** multiplient les interventions, tant auprès des parlementaires, que du gouvernement et plus régulièrement du garde des Sceaux afin que le budget 2025 de la mission « Justice » soit conforme aux engagements de la LOPJ et des différents accords catégoriels que nous avons signés à la DSJ ou encore à la DAP suite au drame d'Incarville.

<u>A ce titre, nous avons fixé des lignes rouges</u>: avec le respect des différentes réformes engagées avec de surcroît la construction de 15 000 places de prison, la construction et la rénovation de tribunaux... Tout cela s'inscrivant dans une Loi de programmation (LOPJ) avec la mise en œuvre de ces réformes et les constructions / rénovations à venir. L'enjeux étant de taille pour la Justice.

Le non-respect de la LOPJ est une ligne rouge pour l'UNSa Justice. En effet, cette Loi de programmation contient du foncier (bâtimentaire), mais aussi un plan de recrutement important de personnels pour toutes les directions de services.

Le non-respect des accords signés ci-dessous constituent eux aussi des lignes rouges :

- Par l'UFAP UNSa Justice en juin à la DAP suite au drame d'Incarville, avec 33 mesures visant principalement la sécurité des personnels.
- Par l'UNSa SJ à l'automne dernier à la DSJ avec le passage du greffier en catégorie « A » pour 3200 d'entre eux, la promotion de 700 adjoints administratifs en greffiers et la reconstitution du grade de greffier principal (qui constituera les premiers 3200 greffiers A).

S'agissant de la PJJ, l'UNSa Justice exige aussi un plafond d'emploi cohérent et revalorisé afin de mettre à terme à la gestion catastrophique de cet été.

Sur un plan plus transversal, l'UNSa Justice porte sa revendication concernant l'octroi d'une enveloppe budgétaire suffisante afin de conduire prochainement des travaux de revalorisation indemnitaires et de promotions pour nos collègues des corps communs administratifs et l'aboutissement de la réforme de la filière technique ministérielle. Leur reconnaissance constitue une exigence forte et majeur !

Les arbitrages du gouvernement viennent de tomber suite au Conseil des ministres de ce jour...

Si nous sommes très remontés et prêts à engager une action interministérielle forte suite aux annonces inacceptables du ministre de la Fonction publique, à contrario, s'agissant de la mission « Justice », l'UNSa Justice se félicite des arbitrages obtenus par le garde des Sceaux concernant, les emplois qui seront en à hauteur de la LOPJ (soit + 1000 emplois supplémentaires au projet de Loi de finances initial), le respect des accords signés à la DSJ pour la réforme des greffes et à la DAP pour l'accord issu d'Incarville, l'octroi d'une enveloppe catégorielle pour les corps communs et le maintien du budget de l'action sociale.

Ces annonces doivent être traduites dans un amendement du gouvernement qui sera déposé ce jour à l'Assemblée Nationale en vue d'être débattu au sein des deux chambres parlementaires.



Paris, le 31 octobre 2024 Le Secrétaire général Jean-François FORGET